Rapport public Parcoursup session 2025

IFPRA - Lycée professionnel Jules Lecesne - BTS - Services - Management en hôtellerie restauration - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mercredi 01 octobre 2025.

IFPRA - Lycée professionnel Jules Lecesne - BTS - Services - Management en hôtellerie restauration - en apprentissage (34957)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
IFPRA - Lycée professionnel Jules Lecesne - BTS - Services - Management en hôtellerie restauration - en apprentissage (34957)	Jury par défaut	Tous les candidats	18	66	13

Les critères utilisés en 2025

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Niveau scolaire	Bulletins des classes de 1ère et de Terminale	Essentiel
	Maîtrise de l'expression française et de la compréhension, le niveau de culture générale	Notes dans les matières générales	Essentiel
	Maîtrise des langues étrangères	Bulletins de première et de terminale	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Capacités d'organisation, autonomie	Appréciations des bulletins scolaires, lettre de motivation	Très important
	Savoirs-Faire liés aux métiers de l'Hôtellerie-Restauration	Appréciations bulletin scolaire, lettre de motivation, CV	Essentiel
Savoir-être	Savoir être et posture : Comportement en classe, attitude face au travail, relation aux autres, assiduité, ponctualité, constituant la base des prérequis professionnels.	Appréciations bulletin scolaire	Essentiel
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Qualité et cohérence du projet	Éléments de la lettre de motivation. Parcours du candidat (éléments du CV).	Très important
Engagements, activités et centres d’ intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Centres d'intérêts, loisirs, ...	Éléments du cv concernant les activités hors champ scolaire et professionnel, rubrique activités et centre d'intérêt	Complémentaire

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) en séries générale et technologique dans l'examen des vœux

Prenez-vous en compte les enseignements de spécialité (voie générale et technologique) dans votre examen des candidatures ?

Non.

Critères éliminatoires

Préciser les critères quantitatifs voire qualitatifs qui conduisent à ne pas classer certains candidats lors de l'examen des candidatures

Pas de critères éliminatoires

Les modalités d'examen des voeux

Etude du dossier de candidature
Entretien personnel

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n’a été mis en œuvre par la commission d’examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Travailler son projet personnel
Avoir entrepris des démarches de recherches d'employeurs dans le cadre d'une alternance

Signature :
LAURENCE HOULLEMARE,
Chef d'établissement de l'établissement IFPRA - Lycée professionnel Jules Lecesne